



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-0515

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 507546

DOSSIER N^o : 21428

Objet : Amtelecom Income Fund
Demande de visa

Vu la demande présentée le 16 janvier 2003;
vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'Instruction générale n^o Q-28;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice des marchés des capitaux octroie le :

visa pour le prospectus du 26 février 2003 de Amtelecom Income Fund
concernant le placement de 5 957 500 parts au prix de 10 \$ la part.

Fait à Montréal, le 26 février 2003.

La directrice des marchés des capitaux,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

EB/jg